

Marseille, le 5 décembre 2023

ZFE Métropole Aix-Marseille : jusqu'à 317 000 véhicules concernés au 1er septembre 2024

Alors que la Loi d'Orientation des Mobilités impose des Zones à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) interdisant la circulation des véhicules polluants dans 43 agglomérations françaises, le contexte général d'inflation et plus particulièrement de pression sur les prix des voitures et de leur utilisation rend l'acquisition de véhicules qualifiés de « propres » inaccessible pour une grande partie des ménages, et les entreprises captives du calendrier de transition. Dans ce contexte, BNP Paribas Mobility a lancé un Indice de Précarité Automobile qui évalue et synthétise les risques d'exclusion, les difficultés des territoires vis-à-vis de la transition vers des véhicules récents. Cet indice a été calculé pour les dix agglomérations de la première vague de ZFE-m. Les résultats concernant la Métropole Aix-Marseille-Provence viennent d'être dévoilés.

L'Indice de précarité automobile pour alerter sur les risques d'exclusion

Pour connaître les zones et les ménages qui risquent d'être les plus touchés par l'interdiction de circulation des véhicules polluants, **BNP Paribas Personal Finance a créé un indice de précarité automobile**. Réalisé avec C-Ways, il évalue et synthétise les risques d'exclusion, les difficultés des territoires vis-à-vis de la transition vers des véhicules récents, il se compose de cinq éléments :

- Revenu disponible des ménages
- Proximité avec la ZFE-m
- Proportion de véhicules potentiellement exclus de la ZFE-m
- Densité de l'offre de transports en commun
- Kilométrage annuel moyen

Les territoires avec l'indice de précarité automobile le plus élevé sont les plus précaires, c'est-à-dire ceux pour lesquels le besoin de transition vers des véhicules récents est le plus élevé et/ou le coût de la transition est le moins soutenable.

Les véhicules des quartiers nord-ouest de Marseille seront les plus impactés par les ZFE-m

Au 1er septembre 2024, suite au renforcement de la ZFE chassant les véhicules classés Crit'Air 3 (à essence de 1997 à 2005, diesels de 2006 à 2010), **317 000 véhicules particuliers circulant régulièrement dans la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pourraient ne plus avoir l'autorisation de s'y rendre**. Parmi les 1,03 millions de véhicules particuliers immatriculés dans la métropole en 2023, près d'un tiers (31%) seraient donc concernés.

On voit que les véhicules Crit'Air 3 concernés par l'interdiction sont concentrés au **nord-ouest de Marseille**, zones où sont surreprésentés les ménages à revenus modestes.

Les transports en commun, nombreux dans ces zones, pourraient donc constituer une solution de remplacement. Les kilométrages automobiles moyens, eux, sont répartis de manière assez homogène.

L'interdiction du Crit'Air 3 en septembre 2024 concernerait 33 000 véhicules utilitaires légers (VUL), soit un tiers (33%) des 102 000 VUL immatriculés dans la métropole en 2023 ? ainsi que 18 000 poids lourds, soit 47% du parc local.

Néanmoins, il existe des disparités importantes qui dépendent notamment du secteur d'activité et de la taille de l'entreprise :

- Les petites entreprises du secteur de la logistique comptent 39% de véhicules de Crit'Air 3 et plus
- Les grandes entreprises du secteur du BTP dénombrent 10% de véhicules de Crit'Air 3 et plus.

A noter que les artisans et TPE de services utilisant des véhicules spécifiquement carrossés sont particulièrement vulnérables, tout comme les métiers et fonctions demandant de la puissance spécifique (froid dirigé, élévation...) qui sont plus difficilement électrifiables.

Transition électrique : les ménages modestes dans l'impasse

Si l'inflation française ralentit - les prix à la consommation ont progressé de 3,4% sur un an en novembre 2023, contre 4% en octobre selon l'INSEE -, celle-ci reste l'une des plus élevées d'Europe. La situation impacte fortement le pouvoir d'achat des ménages et notamment des plus modestes, la part des dépenses contraintes pesant davantage dans leur budget. Or bien souvent, un véhicule leur est indispensable pour se rendre au travail et assurer la mobilité de la famille.

Alors que les contours du dispositif gouvernemental de leasing social permettant d'obtenir un véhicule électrique en échange d'un loyer de 100 euros par mois commencent à être précisés, ce dernier ne sera malgré tout pas suffisant pour répondre aux besoins de renouvellement du parc et des ménages modestes, pour qui l'électrique reste inaccessible financièrement.

Les résultats de l'Indice de Précarité Automobile de la métropole Aix-Marseille-Provence permettent à BNP Paribas Mobility d'alerter sur la situation compliquée à venir des ménages marseillais les plus modestes, dans l'impasse face à la transition énergétique, et de se mobiliser pour les accompagner. BNP Paribas Mobility est un écosystème, une structure qui permet d'apporter à tous nos clients l'expertise et le savoir-faire de nos métiers spécialisés. En maximisant des synergies, nous formalisons l'organisation, la galaxie d'offres, services et conseils qui peuvent être apportées par les différentes filiales.

Les résultats de l'Indice de Précarité de la métropole Aix-Marseille-Provence sont disponibles [ICI](#)

* * * * *